



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cumul des mandats

Question écrite n° 1141

Texte de la question

M. François Sauvadet demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur le cumul des mandats ainsi que le calendrier de ses réformes dans le cas où il souhaiterait modifier la législation actuelle.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a indiqué, lors de la déclaration de politique générale du Gouvernement le 19 juin dernier, son intention de rapprocher les élus des citoyens, grâce à un renforcement de l'interdiction de cumul des mandats et fonctions. Cette interdiction, en permettant aux élus concernés de se consacrer plus pleinement à leurs fonctions, participe du nouveau pacte républicain qui a été proposé aux électeurs lors des récentes élections législatives. Le Premier ministre a entendu que, avant même toute modification de la législation en vigueur, les membres du Gouvernement donnent l'exemple et se consacrent pleinement à leurs responsabilités nationales, en abandonnant les fonctions exécutives locales qu'ils pouvaient détenir. S'agissant d'une éventuelle modification de la législation applicable, le Gouvernement entend soumettre, lors de la prochaine session parlementaire, un projet de loi à une large concertation, sur la base des déclarations du Premier ministre le 19 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1141

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2360

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2885